

ANNÉE 2016/2017 - GUIDE D'INSCRIPTION

Campus de Blois :

3 Rue de la Chocolaterie – CS 23410 – 41034 BLOIS Cedex

☎ 02-54-55-84-00 @ scolarite-blois@listes.insa-cvl.fr



Campus de Bourges :

88 bd Lahitolle – Technopôle Lahitolle – CS 60013 - 18022 BOURGES Cedex

☎ 02-48-48-40-00 @ scolarite-bourges@listes.insa-cvl.fr



PREMIERE INSCRIPTION

Vous devez : Remplir en ligne le dossier d'inscription sur le site de l'institut :
www.insa-centrevaldeloire.fr - Onglet **Formation** – Rubrique **Inscription**

Et l'envoyer- **en courrier simple** - avec toutes les pièces demandées **avant le :**

- **16/08/2016** pour le **Concours commun INSA & PAYSAGE**
- Et **dès acceptation définitive** pour le **Concours E3A Banque PT**

ATTENTION : L'établissement étant fermé du 25/07 au 15/08/2016, les « envois en recommandés » ne seront pas réceptionnés.

RE-INSCRIPTION

Vous devez : Vous réinscrire, par internet, pour l'année 2016-2017
www.insa-centrevaldeloire.fr Onglet **Formation** – Rubrique **Réinscription**

INFORMATIONS

Sécurité Sociale Etudiante

L'affiliation à la sécurité sociale est **obligatoire** pour la majorité des étudiants.
Elle est **payante** ou **gratuite** selon l'âge de l'étudiant et la profession des parents, boursier ou non :

- 1) Age de l'étudiant au cours de l'année (du 01/09/2016 au 31/08/2017)
 - Jusqu'à 19 ans inclus = **gratuite**
 - De 20 ans à 28 ans inclus = **payante**
- 2) Des régimes spéciaux (se reporter au tableau des sites LMDE et SMECO)
- 3) Des boursiers de l'enseignement supérieur sur présentation d'une notification de bourse pour l'année 2016/2017 (**y compris pour les boursiers à échelon 0**) = **gratuite**

L'affiliation à la sécurité sociale étudiante entraîne l'obligation de choisir un centre payeur parmi l'une des deux mutuelles étudiantes habilitées à gérer, pour les étudiants, les prestations d'assurance maladie.
L'INSA Centre Val de Loire est responsable de l'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale et du recouvrement de la cotisation forfaitaire associée, au moment de l'inscription des étudiants.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites des mutuelles étudiantes :

www.lmde.fr

www.smeco.fr

La situation des étudiants étrangers

- Etudiant(e)s ressortissants de l'Union Européenne :
Les élèves ingénieurs qui poursuivent leurs études en France doivent demander à leur pays d'origine **la carte européenne (valable 1 an)**. Ils sont exemptés de la cotisation et de l'inscription au régime étudiant français.
- Etudiant(e)s non ressortissants de l'Union Européenne :
Les étudiants étrangers qui poursuivent leurs études en France doivent s'affilier à la Sécurité Sociale Etudiante. Ils s'acquittent de la cotisation annuelle et forfaitaire et choisissent la section locale **LMDE** ou **SMECO**.
Aucune autre attestation d'assurance personnelle ne sera prise en compte.

La situation des étudiants salariés

Les étudiants salariés peuvent être dispensés d'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale sur présentation d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée couvrant l'intégralité de l'année universitaire de référence du 01/09/16 au 31/08/17 et à condition que ce contrat présente un nombre d'heures supérieur ou égal à 150h/trimestre. (Joindre les copies du contrat de travail et des 3 derniers bulletins de salaire)

Assurance Responsabilité Civile et Accident

L'Assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident est **obligatoire** pour votre inscription à l'INSA Centre Val de Loire et doit être souscrite **chaque année**.

Elle vous couvre si vous êtes reconnu(e) civilement responsable ou si vous êtes victime d'un accident notamment lors d'un stage, lors d'une activité sportive, ou d'un voyage à l'étranger.

Vous devrez fournir impérativement **une attestation d'assurance Responsabilité Civile et Accidents** qui étend la garantie **aux stages, et aux activités scolaires et extra-scolaires**, que vous pouvez obtenir auprès de votre organisme assureur (Assurances, Banques, Mutuelles Etudiantes..)

Bourses

- Bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux :

Lors de leur inscription, les **étudiants boursiers sont exonérés du paiement des droits d'inscription et de la cotisation au régime étudiant de sécurité sociale** sur présentation d'une notification de bourse pour l'année universitaire 2016/2017 et à condition qu'ils s'inscrivent au niveau d'études pour lequel cette notification leur a été délivrée.

ATTENTION : Le paiement des bourses d'enseignement supérieur est conditionné à l'assiduité aux cours. A la demande du Crous, un contrôle sera effectué par l'établissement lors des travaux dirigés et/ou pratiques, des stages obligatoires intégrés à la formation et des examens. Toute absence injustifiée peut entraîner la suspension du versement de votre bourse.

Handicap

Si vous avez un handicap ayant une incidence sur le bon déroulement de vos études et que vous souhaitez que des aménagements soient mis en place, veuillez le préciser et joindre tout document justificatif (carte d'invalidité, certificat médical,).

A votre arrivée, merci de prendre contact dans les meilleurs délais avec le référent handicap de votre campus qui vous indiquera les démarches complémentaires à effectuer.

➤ **Campus de Blois :**

Mr Julien BUSTILLO (**bureau D.03**)- 02.54 55 86 91 – julien.bustillo@insa-cvl.fr

➤ **Campus de Bourges :**

Mme Vanessa RIALLAND (**bureau L.206**) – 02 48 48 40 56 – vanessa.rialland@insa-cvl.fr

TABLEAU RECAPITULATIF DES DROITS D'INSCRIPTION 2016-2017

ETUDIANTS	Frais de Scolarité	Sécurité Sociale	Total à payer
Non Boursier	610 €	215 €	825 €
Master en Double Coursus (Inscription complémentaire)	168 €		168 €
Diplôme national de Master	256 €	215 €	471 €
Filière Internationale <i>Etudiants nationalité française</i>	610 €	215 €	825 €
Filière Internationale <i>Etudiants nationalité étrangère</i>	Package *		5 000 €
Filière Sportive de haut niveau	810 €	215 €	1 025 €
Réseau N+i 1ère Inscription	Package *		2 000 €
Réseau N+i Ré-Inscription	Package *		1 800 €
* Package comprenant (Frais Scolarité + Sécurité Sociale)			

→ Doit s'acquitter de la sécurité sociale, tout étudiant ayant 20 ans dans l'année universitaire, soit du 1/09/2016 au 31/08/2017. Sauf régime particulier sécurité sociale des parents, se reporter au tableau des « professions parents » disponible sur les sites internet de chaque mutuelle.

* Package incluant les frais de scolarité et la cotisation au régime sécurité sociale étudiante.

Les règlements se font :

- *Par chèque bancaire* à l'ordre « Régisseur de Recettes de l'INSA Centre Val de Loire ».
- *Par prélèvement (Mandat SEPA)*

(Attention : Pour bénéficier du prélèvement en 3 fois, l'autorisation de prélèvement et le RIB au nom de l'étudiant, doit nous être retourné impérativement avant le 28/08/2016).

Les dates de prélèvement seront les suivantes :

10 Septembre 2016 - 10 Octobre 2016 - 10 Novembre 2016

Si le dossier d'inscription nous parvient **après le 28/08/2016**, seul un paiement **en 2 ou 1 fois sera possible**.

- *Par virement bancaire (paiement en 1 fois)* : Merci de bien renseigner **votre adresse mail** sur le dossier d'inscription - afin qu'on puisse vous transmettre dès réception du dossier, le R.I.B de l'institut.

Attention : Pour les inscriptions en Filière Internationale ou Réseau N+i, Règlement UNIQUEMENT :

Par virement bancaire (paiement en 1 fois) :

Merci de bien renseigner **votre adresse mail** sur le dossier d'inscription - afin qu'on puisse vous transmettre dès réception du dossier, le R.I.B de l'institut.

La délibération n°2014-10-13-12 indique que l'INSA Centre Val de Loire ne procédera pas au remboursement des droits de scolarité des étudiants renonçant à leur inscription après la rentrée universitaire.